## POUVOIR MIEUX VIVRE

VOTRE NOUVEAU DÉPUTÉ GÉRALD DAHAN-BERTHELOT DÉFENDRA

## 11 MESURES PHARES

FINANCÉES DE MANIÈRE INTERDÉPENDANTE.

1. POUVOIR D'ACHAT : MODIFIER LA LOI REBSAMEN POUR INSTAURER COMME IMPÉRATIF L'ÉGALITÉ DES SALAIRES\* ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES, FAVORISANT L'AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT, ET AINSI CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES« RETRAITES POUR TOUS À 60 ANS », GRÂCE À L'AUGMENTATION DES COTISATIONS.\*

2. ÉCONOMIE : FAVORISER LA PRODUCTION LOCALE, POUR RÉDUIRE LES COÛTS DE TRANSPORTS, LIMITER L'EMPREINTE CARBONE ET CRÉER DES EMPLOIS LOCAUX AVEC AVANTAGES FISCAUX POUR LES ENTREPRISES.

3. SANTÉ POUR TOUS : PROPOSITION DE LOI VISANT À ENRAYER LES DÉSERTS MÉDICAUX EN INCITANT LES JEUNES MÉDECINS DIPLÔMÉS, PAR LE BIAIS D'AVANTAGES ATTRACTIFS, À EXERCER LEURS PREMIÈRES ANNÉES DE PRATIQUE DANS DES ZONES PRÉDÉFINIES.

4. SOCIAL : FAVORISER LE TÉLÉTRAVAIL, LES HORAIRES FLEXIBLES, ET LA PRISE DE CONGÉS À LA CARTE AFIN D'AMÉLIORER L'ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE.

5. ÉDUCATION : APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS DÈS LA CLASSE DU CP

6. VITICULTURE : MODIFIER UNE PARTIE DE LA LOI ÉVIN POUR PERMETTRE AU SECTEUR VITICOLE FRANÇAIS DE CONTRIBUER AU SOUTIEN DU TISSU ASSOCIATIF LOCAL.

7. LE WIFI POUR TOUS : CRÉATION D'UN WIFI PUBLIC ET GRATUIT POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE NATIONALE, ET FAVORISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EN ZONE RURALE.

8. ÉCOLOGIE : REMPLACER LES BOUTEILLES D'EAU ET RÉCIPIENTS EN PLASTIQUE PAR DES BOUTEILLES ET DES RÉCIPIENTS SANS PÉTROLE. SUR NOTRE 3ÈME CIRCONSCRIPTION DE CHARENTE MARITIME, À CHANIERS, LYSPACKAGING PROPOSE CES SOLUTIONS À 100% VÉGÉTALES ISSUES DE MATIÈRES ORGANIQUES, BIODÉGRADABLES, COMPOSTABLES : LIN, CHANVRE, COQUILLAGE, NOYAU, PÉPIN, ROSEAU... CETTE ENTREPRISE EST UNIQUE AU MONDE!

9. RETRAITES : AUCUN(E) RETRAITÉ(E) EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ (1 158€).

10. CULTURE : ACCOMPAGNEMENT ACCRU POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES CULTURELLES AMATEURS.

11. VOTRE NOUVEAU DÉPUTÉ PROPOSERA À L'ASSEMBLÉE :

LA LOI DAHAN : 1 ÉLU = 2 MANDATS !

LIMITER À DEUX MANDATS SUCCESSIFS LE NOMBRE DE MANDATS D'UN ÉLU, POUR FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DE LA CLASSE POLITIQUE ET ÉVITER L'ENRACINEMENT DES POLITICIENS AU POUVOIR. RÉDUIRE LES INDEMNITÉS DES DÉPUTÉS.

## GÉRALD DAHAN-BERTHELOT UN DÉPUTÉ POUR TOUS!